

Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS »

CONCOURS « TISSUS ET FILS »

organisé à l'occasion du 10^{ème} SALON

« TISSUS ET LIN EN PAYS D'AUDE »

Sujet : « JOYEUX ANNIVERSAIRE »

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 :

L'Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS » dont le siège social est :
Chez Mme Annie IZARD - « La Coutaude » - 11150 PEXIORA
organise un concours dont les ouvrages seront exposés lors du
10^{ème} salon « TISSUS ET LIN EN PAYS D'AUDE »
les 22, 23 et 24 février 2019 à PEXIORA (11)
Sujet « JOYEUX ANNIVERSAIRE »

La condition principale et essentielle est la réalisation de l'ouvrage **à la main**.

Article 2 :

La participation à ce concours est ouverte à toutes les personnes âgées de plus de 7 ans.
La participation de professionnels est interdite.
Toute candidature est individuelle : l'ouvrage doit être réalisé par une seule personne.

Article 3 :

Pour participer à ce concours, il convient de **compléter le bulletin de participation** et de **le retourner avant le 10 FEVRIER 2019**, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse ci-après :

Concours de l'Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS »
Chez Geneviève CAUHOPÉ
« La Souque »
11150 PEXIORA

accompagné de l'ouvrage.

Article 4 :

Il sera accepté **UN SEUL OUVRAGE** par participant.

Article 5 :

L'ouvrage pourra être un sac, une pochette, une nappe, un tablier ou tout autre support.

Pas d'ouvrage encadré.

Toutes les techniques pourront être utilisées : patchwork, appliqué, broderie, ruban, hardanger, boutis, jours...

Il pourra être agrémenté de perles, rubans, dentelles, charms, etc.

Pas de restrictions par rapport aux fils et tissus utilisés.

L'ouvrage fini devra contenir dans une enveloppe format maxi 350 mm x 470 mm

Article 6 :

Il pourra s'agir soit d'une création, soit d'une composition à partir de modèles existants.

Dans ce dernier cas, les sources devront impérativement être citées (référence de modèles ou de magazines, nom des créateurs...).

Les ouvrages seront réalisés par les participants à leurs frais et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

Article 7 :

Une étiquette indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) devra être cousue ou collée à l'intérieur de l'ouvrage.

Joindre, pour le retour de l'ouvrage, une enveloppe au format adapté à l'ouvrage et affranchie au montant du coût de l'envoi (selon le poids).

Les ouvrages qui ne seront pas accompagnés de l'enveloppe-retour ne seront pas renvoyés - ils pourront être retirés directement lors du salon le dimanche 24 février à partir de 17 heures, sur présentation d'une pièce d'identité.

Article 8 :

Seront refusés les ouvrages :

- . ne comportant pas les sources (voir article 6)
- . hors dimensions
- . ne correspondant pas au thème du concours
- . ne comportant pas, au dos, vos coordonnées
- . envoyés au-delà de la date limite du 10 FEVRIER 2019

Article 9 :

Les récompenses :

. PRIX DES CREATEURS, décernés par les créateurs présents sur le salon :

- 1^{er} prix : lot d'une valeur de 100 €
- 2^{ème} prix : lot d'une valeur de 80 €
- 3^{ème} prix : lot d'une valeur de 50 €

. PRIX DES ORGANISATEURS, décernés par les membres du bureau de notre association :

- 1^{er} prix : lot d'une valeur de 100 €
- 2^{ème} prix : lot d'une valeur de 80 €
- 3^{ème} prix : lot d'une valeur de 50 €

. PRIX DES VISITEURS, décerné par les visiteurs durant les 3 jours du salon :
lot d'une valeur de 100 €

Les ouvrages seront jugés sur les critères suivants :
respect du thème, créativité, qualité du travail.

Ils pourront concourir aux trois catégories de prix : créateurs, organisateurs et visiteurs.

Ces élections (anonymes) auront lieu

- . avant l'ouverture du salon pour les prix décernés par les créateurs et les organisateurs
- . en fin de salon le dimanche soir pour le prix décerné par les visiteurs.

Les ouvrages participants seront tous exposés durant la manifestation avec les résultats du concours (prix des créateurs et des organisateurs) et le nom des participants.

Le nom du gagnant du prix des visiteurs sera annoncé le dimanche soir.

La remise des prix des créateurs et des organisateurs aura lieu au cours du salon.

La remise du prix des visiteurs aura lieu le dimanche soir.

Si les gagnants ne sont pas présents au salon, le prix leur sera envoyé par courrier.

Les résultats de ce concours seront publiés sur le blog de notre Association.

Article 10 :

L'Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS » se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours à sa convenance, sans qu'une quelconque indemnité soit exigible par les participants.

Par ailleurs, l'Association ne saurait être tenue responsable de toute perte ou détérioration des œuvres au cours de leur transport et durant l'exposition.

Article 11 :

Les participants autorisent la publication de la photographie de leur ouvrage sur le blog de notre Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS » : <http://lapassionauboutdesdoigts.fr> et sur tout autre media.

Les gagnants autorisent par avance l'utilisation de leurs nom et photographie dans toute action de publication promotionnelle liée au présent concours, sans que celle-ci puisse ouvrir d'autre droit que le prix gagné.

Article 12 :

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement : aucune contestation s'y rapportant ne sera admise.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par notre Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS » dont les décisions seront sans appel.

BULLETIN DE PARTICIPATION
au CONCOURS « TISSUS ET FILS »

Organisé par l'Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS »

Sujet : « JOYEUX ANNIVERSAIRE »

Bulletin à compléter et à retourner accompagné de l'ouvrage,

avant le 10 FEVRIER 2019 à :

Concours de l'Association
« LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS »
Chez Geneviève CAUHOPÉ
« La Souque »
11150 PEXIORA

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

N° de téléphone _____

e-mail _____

Site ou blog personnel _____

Faisant partie du club (ou association) :

Site ou blog _____

e-mail _____

Adresse _____

soussigné (e)

déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter tous les termes.

ATTENTION : dans le cas d'une composition à partir de modèles existants, vérifiez que vous avez bien indiqué les sources : référence de modèles ou de magazines, nom des créateurs... Sans ces indications, votre ouvrage sera refusé. (Voir article 6)

A _____ le _____

Signature